

REGLEMENT COMPLET DU JEU INTERNET

« Rythmez votre p'tit dej »

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les présentes conditions (ci-après « le Règlement ») ont pour objet de définir les modalités et conditions de l'opération « **Rythmez votre p'tit dej** » (ci-après « **le Jeu** ») qui propose un jeu avec obligation d'achat, du 01/03/2021 à 00h00 au 31/12/2021 à 23h59, sous la forme d'instants gagnants ouverts, accessibles uniquement sur internet, dans les conditions prévues au présent règlement.

Le Jeu est organisé par la société PASQUIER S.A., société anonyme au capital social de 2.092.266 euros, dont le siège social est situé BP 12, route d'Yzernay, 49360 LES CERQUEUX, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 329 263 933 (ci-après « **Brioche PASQUIER ou la Société Organisatrice** »).

Toute participation au Jeu emporte l'acceptation pleine et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 2 - COMMUNICATION DU JEU

Le Jeu est accessible via le site www.briochepasquier.com à l'adresse internet : www.rythmezvotreptitdej.fr (ici dénommé « **le Site** ») du 01/03/2021 à 00h00 au 31/12/2021 à 23h59.

Le Jeu est annoncé :

- sur le site internet accessible via le site internet **www.briochepasquier.com**
- sur la page Facebook : www.facebook.com/briochepasquierfr/
- sur les emballages des produits Brioche Pasquier des gammes Tartines de Pain, Ficelles de Pain, Pain Grillé l'Original et Biscottes indiqués en Annexe1 du Règlement.
- sur les supports publicitaires du Jeu

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est exclusivement ouvert à toute personne physique majeure et capable, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) (ci-après « **le Participant** »). Toute personne mineure qui tenterait, par quelque moyen que ce soit, de participer au Jeu ne pourrait pas prétendre percevoir un gain et contreviendrait au présent règlement.

La participation est personnelle : une même personne physique ne peut pas jouer avec plusieurs adresses email. Toute personne contrevenant à ces points sera automatiquement exclue du Jeu et ne pourra pas prétendre au bénéfice d'un lot.

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications ultérieures à tout moment, la version applicable au Participant est celle en vigueur sur le Site à la date de l'acceptation par le Participant dudit règlement. Toute modification de ce règlement fera l'objet d'une information sur le Site. Le Participant reconnaît avoir pris connaissance dudit règlement et l'avoir accepté sans réserve en cochant la case prévue à cet effet lors de son inscription au Jeu. Le règlement est disponible et téléchargeable sur le Site et prévaudra, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document et/ou mention contradictoire.

Les frais de connexion internet ne sont pas remboursés.

Un seul gain par foyer (même nom, même adresse postale et/ou adresse e-mail) au titre du Jeu.

ARTICLE 4 - DUREE ET MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU - DESIGNATION DES GAGNANTS

4.1 - Durée et modalités de participation

Le Jeu propose aux Participants, **ayant acheté** entre le 01/03/2021 au 31/12/2021 (23h59 inclus), **au moins un (1) produit parmi ceux mentionnés en Annexe 1** de tenter leur chance aux instants gagnants accessibles sur le Site.

La participation se fait exclusivement par internet, sur le Site : www.rythmezvotreditdej.fr

Le Jeu comporte 1 000 instants gagnants ouverts. Ils sont répartis sur toute la période de Jeu du 01/03/2021 au 31/12/2021 (23h59 inclus).

4.2 – Mécanisme d'un instant gagnant

Un instant gagnant est défini par une date, heure, minute et seconde précise : à ce moment précis une dotation est mise en jeu. Les instants gagnants sont définis de manière aléatoire et déposés chez l'huissier dépositaire du présent règlement.

L'instant gagnant est dit « ouvert » lorsque la dotation reste en jeu jusqu'à ce qu'une personne participe et remporte la dotation. Ainsi, si la participation du joueur intervient après l'ouverture d'un instant gagnant ouvert et qu'il n'y a pas eu d'autres joueurs entre le moment où l'instant gagnant est ouvert et le moment de sa participation, ce joueur a gagné la dotation mise en jeu.

4.3. Comment jouer ?

La participation au Jeu nécessite le téléchargement du ticket de caisse d'achat ou d'une facture drive des produits mentionnés en annexe 1.

Pour être acceptés, les tickets de caisse (ou factures drive) doivent respecter **les 4 conditions cumulatives suivantes** :

- être émis par une grande, moyenne ou petite surface alimentaire (hors METRO et grossistes) en France ou par les boutiques Brioche Pasquier,
- mentionner une date d'achat comprise entre le 01/03/2021 et le 31/12/2021,
- mentionner la date et l'heure d'achat, le nom du magasin et le nom d'un produit des gammes Brioche Pasquier Tartines de Pain, Ficelles de Pain, Pain Grillé l'Original et Biscottes mentionnés à l'Annexe 1. Le nom du produit concerné doit être surligné ou entouré d'un trait de crayon.
- être original(e), complet(e) et lisible.

Un ticket de caisse mentionnant un ou plusieurs produit(s) éligible(s) ouvre droit à une (1) participation au Jeu et ne peut être téléchargé qu'une seule fois. Le ticket de caisse original du produit porteur acheté doit être conservé par le Participant.

Pour jouer le Participant doit :

- Se connecter sur le site www.briochepasquier.com
- Cliquer sur la bannière « Rythmez votre p'tit dej »,
- Cliquer sur « Participer au Jeu »
- Inscrire ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresses email et postale) et saisir la date d'achat du produit, le nom du produit et le numéro du code-barre figurant sur l'emballage du produit éligible au Jeu,
- Télécharger le scan ou la photocopie du ticket de caisse ou de la facture drive avant le 31 décembre 2021 à 23h59 (date et heure françaises : horodatage du serveur hébergeant le Jeu faisant foi).
- Accepter, en cochant la case prévue à cet effet, le règlement
- Cliquer sur la case « Valider »
- Tartinez le produit à l'aide de la souris pour accéder aux instants gagnants

Si le moment durant lequel le Participant tartine le produit coïncide avec un instant gagnant (date, heure, minute, seconde), le Participant sera immédiatement informé, par l'apparition d'un message sur son écran, qu'il a gagné un (1) exemplaire de la dotation mentionnée à l'article 5.1.

Si le moment durant lequel le Participant tartine le produit ne coïncide pas avec un instant gagnant, le Participant sera considéré comme perdant et verra apparaître sur l'écran un message lui indiquant qu'il a perdu.

Un seul gain par foyer (même nom, même adresse postale et/ou adresse e-mail) au titre du Jeu.

ARTICLE 5 - DOTATIONS

5.1 Dotation

Sont mises en jeu :

- **mille (1000) enceintes JBL® 2GO noir**, valeur commerciale unitaire constatée de 34,99€ TTC.

Les dotations attribuées ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur sous quelque forme que ce soit, ni à leur modification ou remplacement/échange contre d'autres biens ou services, pour quelque cause que ce soit.

La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue responsable en cas d'insatisfaction des gagnants concernant leurs dotations. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

Dans l'hypothèse où, pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, le gagnant ne pourrait pas bénéficier de sa dotation, cette dernière sera définitivement perdue, elle ne pourra pas être cédée à une tierce personne et elle ne sera pas réattribuée.

5.2 – Attribution des dotations

Le respect des conditions de participation de chacun des gagnants fera l'objet d'un contrôle avant expédition des dotations. Ce contrôle sera effectué dans un délai maximum de 14 jours ouvrés suivants la date de l'instant gagnant remporté.

Dans l'hypothèse d'une participation conforme au présent règlement, le gagnant recevra un courrier électronique à l'adresse de messagerie qu'il aura indiquée lors de sa participation, l'informant de la conformité de sa participation et donc de l'attribution de son gain.

Après vérification de la conformité des conditions de participation des gagnants, les lots seront expédiés, sous un délai maximum de 8 semaines à compter de la date de participation, par Colissimo contre signature, aux frais de la Société Organisatrice, à l'adresse postale renseignée par le gagnant. Les gagnants feront leur affaire de la bonne réception de leur dotation.

En cas de non-conformité de sa participation, le Participant se verra refuser le bénéfice de la dotation. Un courriel informant de la non-conformité de la participation et donc de la perte de la dotation, sera adressé au participant. Dans l'éventualité de la non-conformité d'une participation gagnante, l'instant gagnant concerné sera remis en jeu, dans la limite de la durée du Jeu et des faisabilités techniques.

5.3 Garanties

Les dotations bénéficient de la garantie légale de conformité prévue aux articles L 217-1 du Code de la Consommation, de la garantie légale des vices cachés prévue aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Un formulaire mentionnant une information complète concernant ces garanties et les modalités de leur exercice sera joint à la dotation.

ARTICLE 6 - EXCLUSIONS ET RESTRICTIONS

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de manière définitive du Jeu, tout Participant :

- ayant indiqué plusieurs adresses postales et/ou adresses électroniques,
- ayant indiqué une identité ou une adresse fausse ou l'identité ou l'adresse d'une autre personne,
- ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois au Jeu et/ou Site, ou en modifiant un détail de leur adresse/nom ou en utilisant des procédés déloyaux tels que logiciels, robots ou autre procédé permettant d'automatiser sa participation sans intervention physique, adresses mails temporaires), et plus généralement, contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

Les Participants autorisent la vérification par la Société Organisatrice de leur identité et l'adresse de leur domicile. Elle pourra demander un justificatif d'identité et de domicile en cas de doute sur la validité d'une inscription sur le Site et/ou lors de l'attribution des dotations. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code Civil.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. De manière générale, les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation déloyal ou tout comportement frauduleux qui ne serait pas conforme au présent règlement et qui nuirait au bon et normal fonctionnement du Jeu.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITES

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée par un Participant du fait des fraudes éventuellement commises. Dans toutes les situations, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice et/ou de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs. La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler le Jeu ou une partie de celui-ci si des fraudes venaient à intervenir lors de son déroulement ou de l'attribution des lots.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable à l'égard des participants et/ou gagnants concernant les dommages, insatisfactions, désagréments et/ou incompatibilités techniques pouvant intervenir lors ou à l'issue de la participation ou de la jouissance de la dotation et/ou pouvant priver, partiellement ou totalement, le gagnant de sa dotation.

ARTICLE 8 - LIMITATION DE RESPONSABILITE LIEE A L'UTILISATION D'INTERNET

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation par les Participants des caractéristiques et des limites des réseaux internet, notamment les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, l'absence de protection contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau internet et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission par internet. Ainsi, la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au réseau internet lors de la participation au Jeu.

Toute coupure de connexion lors de la participation au Jeu, et notamment avant la validation de la participation, ne saurait engager la responsabilité de la Société Organisatrice. La Société Organisatrice n'est tenue que d'une obligation de moyens en ce qui concerne le fonctionnement et la continuité du Site.

ARTICLE 9 - DEPOT ET OBTENTION DU REGLEMENT

Le présent règlement ainsi que les Instants Gagnants sont déposés chez Maître Berneise, Huissier de justice 28 boulevard du Général Faidherbe à Cholet (49300). Le règlement est disponible et téléchargeable uniquement sur le Site : www.rythmevotreptitdej.fr

La Société Organisatrice se réserve le droit de proroger la durée du Jeu, de suspendre le Jeu ou d'en modifier les conditions. Toute éventuelle modification fera l'objet d'un avenant au règlement qui sera déposé. Le règlement modifié sera consultable sur le Site.

ARTICLE 10 - VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les paragraphes mentionnés ci-dessous détaillent les conditions d'utilisation de vos données personnelles et les droits dont vous disposez en application de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Vous pouvez les retrouver dans la rubrique politique de confidentialité du Site.

RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Pasquier SA, société anonyme au capital social de 2.092.266 euros, dont le siège social est situé BP 12, route d'Yzernay, 49360 LES CERQUEUX, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 329 263 933 est la société organisatrice du Jeu «**Rythmez votre p'tit dej**», et le responsable du traitement de vos données à caractère personnel (ci-après « la Société Organisatrice ou « Brioche Pasquier »).

FINALITES DU TRAITEMENT ET BASE JURIDIQUE

La collecte et le traitement de vos données personnelles (nom, prénom, adresse mail, adresse postale) est nécessaire à votre participation du Jeu «**Rythmez votre p'tit dej**», à l'expédition, le cas échéant, de vos gains et à la prise en compte et au traitement de vos demandes d'information/réclamation.

Vos données personnelles fournies ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage.

Votre acceptation du règlement du Jeu crée un contrat qui vous engage à l'égard la Société Organisatrice à respecter ce dernier et réciproquement engage la Société Organisatrice à votre égard. Le contrat ainsi conclu constitue la base légale du traitement par la Société Organisatrice de vos données personnelles pour les besoins des finalités ci-dessus mentionnées.

VOS DONNEES SONT DESTINEES

- aux prestataires qui, à la demande de Brioche Pasquier, gèrent le Jeu auquel vous participez et le site internet associé. Nous demandons à ces prestataires de services d'appliquer des mesures de sécurité visant à garantir la confidentialité et la sécurité de vos données à caractère personnel, et
- aux services marketing et consommateurs de la société Organisatrice et des sociétés du Groupe Brioche Pasquier en charge du suivi du Jeu et de la relation avec les consommateurs des produits Brioche Pasquier

CONSEQUENCES D'UN DEFAUT DE REPONSE

Le recueil des données identifiées par un astérisque est nécessaire à votre participation : elle ne pourrait pas être prise en compte sans ces données. Il est nécessaire de transmettre des informations réelles et exactes.

DUREE DE CONSERVATION ET ABSENCE DE TRANSFERT

Les données vous concernant seront conservées pendant la durée du Jeu. A l'issue de cette période, ces données seront archivées pendant une durée de (1) une année à compter de la date de fin du Jeu.

Les données collectées ne font pas l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne.

VOS DROITS

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au règlement européen n°2016/679, vous bénéficiez - sous réserve des restrictions légales applicables à ce traitement - d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi que d'un droit d'opposition ou à la limitation du traitement et à la portabilité de vos données. Vous pouvez également donner des directives – applicables après votre décès - relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (<https://www.cnil.fr/>).

Si vous souhaitez exercer vos droits, nous vous invitons à consulter la page politique de confidentialité du site internet www.briochepasquier.com et sa rubrique dédiée intitulée : « **exercer vos droits sur les données personnelles communiquées lors de votre participation aux jeux proposés sur ce site** » Nous sommes susceptibles, si cela est nécessaire, de vous demander des informations supplémentaires pour obtenir la confirmation de votre identité.

“[politique de confidentialité](#)” du Site.

ARTICLE 11 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les supports créés pour les besoins du Jeu tels que, notamment, le Site, les dotations, les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site sont protégés par la législation française applicable en droit de la propriété intellectuelle. Ils sont la propriété exclusive de la Société Organisatrice ou cette dernière est titulaire des droits nécessaires leur utilisation pour les besoins du Jeu.

En conséquence, toute utilisation, modification, adaptation, représentation et/ou reproduction, intégrale ou partielle de l'un des éléments du Jeu tels que notamment le Site, les dotations, les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site faite sans le consentement préalable et écrit de la Société Organisatrice, est interdit et ce, quel que soit le média, le procédé utilisé et la durée.

Les photographies ou représentations graphiques présentant les dotations sont communiquées à titre d'illustration.

ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE ET LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les Parties s'engagent à rechercher ensemble avec l'aide de l'huissier dépositaire du règlement une solution amiable à tout différend relatif à l'application, l'exécution et/ou l'interprétation du Règlement. A défaut d'accord amiable, tout litige portant sur l'application, l'exécution et/ou l'interprétation du Règlement sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Toute difficulté ou réclamation pourra être signalée via la rubrique « **Contact** » présente sur le Site. Ce message devra impérativement indiquer la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du Participant et le motif exact de la contestation. Les contestations et réclamations écrites ne seront plus prises en compte par la Société Organisatrice après le 30 mars 2022.

Il est convenu que les données électroniques contenues dans les fichiers informatiques de la Société Organisatrice et/ou de ses prestataires techniques recueillies pour chaque Participant feront foi entre les parties en cas de contestation ou réclamation de ce dernier. Il en va de même pour les informations communiquées par le Participant.

Déposé le 23 février 2021.

ANNEXE 1

LISTE DES PRODUITS ELIGIBLES AU JEU « Rythmez votre p'tit dej »

• Tartines de Pain Blé Complet	240g	318218006032 0
• Tartines de Pain Multi-Céréales	240g	318218006029 0
• Tartines de Pain Campagne	180g	3182180002474
• Tartines de Pain Brioché	210g	3182180001125
• Tartines de Pain Blé Complet Bio	240g	3182180060009
• Pains Grillé l'Original	415g	3182180002436
• Ficelles de Pain Froment	210g	3182180002443
• Ficelles de Pain Brioché	210g	3182180002450
• Biscottes Equilibre	300g	318218001219 0
• Biscottes Blé Complet	300g	318218001218 3
• Biscottes Céréales Bio	300g	3182180001774
• Biscottes Sans Sucres Ajoutés	300g	3182180002009
• Biscottes Sans Sucres Ajoutés blé complet	300g	3182180001996
• Biscottes l'Original	240g	3182180002559
• Biscottes l'Original Céréales & Graines	240g	3182180002566